



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.29/8
PBC.20/8
19 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Vingt-neuvième session
Vienne, 9-11 novembre 2004

Comité des programmes et budgets

Vingtième session
Vienne, 8 et 9 septembre 2004
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU DI

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONU DI au 30 juin 2004.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
I. APERÇU GÉNÉRAL	1	2
II. BUDGET ORDINAIRE ET BUDGET OPÉRATIONNEL DE L'EXERCICE 2004-2005	2 - 6	2
III. COMPTE SPÉCIAL POUR LE PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE ET COMPTE SPÉCIAL POUR LE SERVICE DES BÂTIMENTS	7 - 8	3
IV. CONTRIBUTIONS	9 - 10	3
V. EXERCICE DU DROIT DE VOTE	11 - 12	4
VI. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DANS LES DÉLAIS	13 - 16	4
VII. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS ET RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES	17	5
VIII. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ	18	5
Annexe		
État des contributions au budget ordinaire		6

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont

I. APERÇU GÉNÉRAL

1. La situation financière au 30 juin 2004 peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:

a) L'exécution du budget ordinaire suit son cours, le montant initial des allocations représentant 91 % des crédits ouverts pour 2004. Les dépenses engagées pour les six premiers mois de 2004 s'établissent à 43,9 % des crédits ouverts contre 47,6 % pour 2002 (première année du précédent exercice biennal);

b) Le budget opérationnel enregistre un excédent de 1,7 million d'euros pour les six premiers mois de 2004; le montant de la réserve opérationnelle a donc augmenté, passant de 3,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 à 4,8 millions d'euros au 30 juin 2004;

c) Les dépenses engagées pour la gestion des bâtiments au premier semestre représentent environ 45,2 % des crédits ouverts pour 2004; le taux d'exécution est donc inférieur à celui enregistré pour la même période en 2002 (54,4 %), ce qui est dû au fait que le début des travaux de désamiantage a été repoussé;

d) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement) s'établit à 36,5 millions d'euros contre 44,5 millions d'euros au 30 juin 2003 et 26,9 millions d'euros au 30 juin 2002;

e) Le taux de recouvrement des contributions pour 2004 est de 65,6 % contre 78,7 % en juin 2003 et 56,4 % en juin 2002;

f) Le taux de recouvrement des arriérés de contribution des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours est de 1,8 %, contre 1,6 % au 30 juin 2003 et 3,2 % au 30 juin 2002;

g) Le montant des contributions impayées se chiffre à 137,1 millions d'euros (dont 69,2 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros dus par l'ex-Yougoslavie) (voir l'annexe I), contre 124,5 millions d'euros au 30 juin 2003 et 138,2 millions d'euros au 30 juin 2002;

h) Le solde du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros, mais au 30 juin 2004, un montant de 95 604 euros n'y avait pas encore été versé;

i) Le montant total du solde inutilisé des crédits ouverts et des recettes provenant des nouveaux États Membres, qui s'établit à 4 441 022 euros, a été reversé aux États Membres remplissant les conditions voulues (voir le document IDB.28/10). Certains États Membres ayant renoncé à percevoir la somme qui leur revenait, un montant de 1,3 million d'euros est exécuté comme stipulé. Conformément à la décision GC.10/Dec.11 de la Conférence générale, une somme

de 436 457 euros a été affectée aux programmes intégrés ou aux cadres généraux de services.

II. BUDGET ORDINAIRE ET BUDGET OPÉRATIONNEL DE L'EXERCICE 2004-2005

2. Comme indiqué dans le document IDB.28/10, l'exécution du programme et des budgets approuvés pour l'exercice 2004-2005 se déroule jusqu'ici comme prévu. Compte tenu de la réduction du montant brut du budget ordinaire, du taux de recouvrement des contributions escompté pour l'année en cours (environ 93 %) et de la bonne situation de trésorerie de l'Organisation en début d'exercice, on envisage, pour 2004, de n'allouer en moyenne qu'environ 91 % du montant brut initial des prévisions de dépenses, y compris en ce qui concerne la part de l'ONUDI dans le Service des bâtiments. Hormis pour le Programme ordinaire de coopération technique, une réduction des allocations s'imposera pour chaque objet de dépense.

3. Les dépenses engagées au titre du budget ordinaire entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2004 se chiffrent à 32,3 millions d'euros, soit 43,9 % du montant total des crédits ouverts pour 2004. En 2002, c'est-à-dire la première année du précédent exercice biennal, le taux d'exécution était de 47,6 %. Le taux enregistré pour le premier semestre 2004 est toutefois bon, compte dûment tenu de la réduction des crédits ouverts, approuvée par la Conférence générale.

4. Les dépenses relatives à l'exécution des activités de coopération technique ont atteint, au 30 juin 2004, 62,6 millions de dollars, contre 58,3 millions au 30 juin 2003 et 50,9 millions au 30 juin 2002. Elles ont donc augmenté de 11,7 millions de dollars par rapport à la première année du précédent exercice biennal et d'environ 4,3 millions de dollars par rapport à la seconde. Grâce au compte spécial pour le financement du Programme ordinaire de coopération technique institué lors de l'exercice 2002-2003, l'exécution est plus équilibrée sur l'ensemble de l'exercice biennal. Tout est fait pour qu'elle atteigne cette année quelque 95 millions de dollars.

5. Les recettes du budget opérationnel provenant du remboursement des dépenses d'appui au titre de l'exécution d'activités de coopération technique et autres recettes ont atteint 5,9 millions d'euros pour les six premiers mois de 2004. Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement des bureaux extérieurs ayant été de 4,2 millions d'euros durant la même période, il en résulte un excédent de 1,7 million d'euros pour le premier semestre 2004. La réserve opérationnelle est donc passée de 3,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 à 4,8 millions d'euros au 30 juin 2004.

6. Le budget du Service des bâtiments est exécuté conformément au programme de travail. Les dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2004

s'élèvent à 10,7 millions d'euros, ce qui représente environ 45,2 % des crédits ouverts pour 2004. À titre de comparaison, en 2002 (première année du précédent exercice biennal), ces dépenses avaient atteint 54,4 % des crédits ouverts. Le fait que le taux d'exécution soit plus faible cette année s'explique par le report du lancement des travaux de désamiantage.

III. COMPTE SPÉCIAL POUR LE PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE ET COMPTE SPÉCIAL POUR LE SERVICE DES BÂTIMENTS

7. À sa neuvième session, la Conférence générale a créé un compte spécial pour certaines activités au titre du Service des bâtiments et un compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique, comptes qui ne sont pas assujettis aux articles 4.2 b) et 4.2 c) du règlement financier (GC.9/Dec.14). Dans sa décision IDB.24/Dec.7, le Conseil priait le Directeur général, à la fin de chaque exercice biennal, de présenter à la Conférence générale, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel, un rapport portant sur l'état et le solde de ces comptes.

8. Des états sur les comptes spéciaux figurent dans le rapport annuel du Commissaire aux comptes [IDB.29/3-PBC.20/3, annexe III et note 2 g)], et le document IDB.28/10 contient des informations sur le compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique. Des informations à jour seront communiquées au Comité, ainsi qu'à la Conférence générale par l'intermédiaire du Conseil, à sa vingt et unième session, ce qui permettra de se faire une idée plus précise du solde de ces comptes, en particulier de l'emploi des sommes actuellement engagées.

IV. CONTRIBUTIONS

A. Recouvrement

9. Pour 2004, 55 États Membres, dont 8 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont versé l'intégralité de leurs contributions; pour 35 autres, dont 10 PMA, soit ces contributions ont été partiellement acquittées, soit des ajustements ont été portés à leur crédit. Le recouvrement des contributions pour la période allant de janvier à juin 2004, ventilé par listes d'États, est récapitulé au tableau 1.

Tableau 1. Recouvrement des contributions, janvier-juin 2004
(En millions d'euros)

Liste d'États*	Année en cours	Années antérieures	Total
A	2,12	0,13	2,25
B	42,28	0,08	42,36
C	0,16	0,80	0,96
D	2,03	0,21	2,24
Autres	0,00	0,00	0,00
États-Unis d'Amérique	0,00	0,02	0,02
ex-Yougoslavie	0,00	0,00	0,00
Total	46,59	1,24	47,83

* Voir le document GC.10/18.

B. Contributions impayées

10. L'état détaillé des contributions impayées au 30 juin 2004 est récapitulé à l'annexe du présent document. Le tableau 2 donne des renseignements sur les quotes-parts et sur les contributions impayées au 30 juin 2004, ventilés par listes d'États.

Tableau 2. Quotes-parts et contributions impayées au 30 juin 2004

Liste d'États*	Quotes-parts (en %)	Millions d'euros		
		Années en cours	Années antérieures	Total
A	10,82849	5,57	5,81	11,38
B	78,15186	13,21	0,00	13,21
C	7,82719	5,41	23,11	28,52
D	3,18720	0,22	12,03	12,25
Autres	0,00526	0,00	0,49	0,49
Total partiel	100,00000	24,41	41,44	65,85
États-Unis d'Amérique		0,00	69,21	69,21
ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08
Total	100 %	24,41	112,73	137,14

* Voir le document GC.10/18.

V. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

11. Comme indiqué à l'annexe du présent document, au 30 juin 2004, 46 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier (voir tableau 3).

Tableau 3. Suspension de l'exercice du droit de vote au 30 juin 2004

Organe	États Membres suspendus		
	2004	2003	2002
Conférence générale	46	52	55
Conseil du développement industriel	2	2	1
Comité des programmes et budgets	1	1	1

12. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2004, les 46 États Membres suspendus doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2001 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2002, soit un montant total minimum de 24 904 520 euros.

VI. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DANS LES DÉLAIS

13. Le tableau 4 récapitule l'état au 30 juin 2004 de l'exécution des échéanciers de paiement des États Membres pour lesquels un échéancier a été approuvé. La Sierra Leone a négocié un échéancier sur cinq ans qui entrera en vigueur dès réception du premier versement. Des négociations ont été entamées avec

d'autres États Membres, en particulier le Brésil, le Kazakhstan et le Tadjikistan.

Mesures d'incitation et de contre-incitation

14. Comme cela a été indiqué dans le document IDB.28/10, le Secrétariat étudie de près les données d'expérience en la matière d'autres organismes des Nations Unies. Le Comité des contributions devrait en rendre compte à l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2004. Le Secrétariat rendra compte aux organes directeurs de toute information qu'il aura reçue à ce sujet.

Arriérés dus par d'anciens États Membres

15. Les États-Unis d'Amérique doivent à l'Organisation les montants suivants:

Contributions pour la période, 1994-1996	€ 69 206 348
Impôts sur le revenu (au titre de l'accord relatif au remboursement des impôts)	€ 956 753
Total	€ 70 163 101

Le Secrétariat suit régulièrement la question avec le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne afin d'obtenir le versement de ce montant.

16. Les arriérés de contributions de l'ex-Yougoslavie se montent à 2 081 702 euros. Comme indiqué dans les documents IDB.25/6 et GC.10/12, le Secrétariat suit de près l'évolution de la situation à l'Assemblée générale des Nations Unies qui a décidé de reporter à sa cinquante-neuvième session l'examen de la question des arriérés de ce pays. Toute décision que l'Assemblée générale prendra à cet égard sera communiquée pour examen aux organes directeurs de l'ONUDI.

Tableau 4. État des échéanciers de paiement au 30 juin 2004

État Membre	Montant total des arriérés de contribution (en euros)	Durée (en années)	Montant dû (mois)	Tranche due	Versement pour l'année en cours
Afghanistan	90 615	Cinq	juillet	Première	Oui/janvier
Azerbaïdjan	1 269 247	Dix	mai	Deuxième	Oui
Bélarus	452 373	Trois	septembre	Deuxième	Oui/mars
Lituanie	434 241	Cinq	décembre	Deuxième	Programmé
Ukraine	9 711 236	Dix	octobre	Quatrième	Programmé

**VII. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS
OUVERTS ET RECETTES PROVENANT
DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES**

17. Des renseignements détaillés sur ce sujet ont été communiqués dans les documents GC.10/12 et IDB.28/10. Donnant suite à la décision GC.10/Dec.11 de la Conférence générale, le Secrétariat a affecté une somme de 436 457 euros aux programmes intégrés ou aux cadres généraux de services tel que spécifié.

VIII. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ

18. Le Comité pourrait recommander au Conseil l'adoption du projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.29/8-PBC.20/8;

b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.”

Annexe

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE
AU 30 JUIN 2004

	Contributions impayées	Avances non versées au Fonds de roulement	Montant total dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
AFGHANISTAN	71 922		71 922	1994 (p) - 2004	Non	57 990
AFRIQUE DU SUD	-		-	-	Oui	
ALBANIE	-		-	-	Oui	
ALGÉRIE	64 602		64 602	2004 (p)	Oui	
ALLEMAGNE	4 616 011		4 616 011	2004 (p)	Oui	
ANGOLA	-		-	-	Oui	
ARABIE SAOUDITE	-		-	-	Oui	
ARGENTINE	5 596 678		5 596 678	1999 (p) - 2004	Non	2 513 840
ARMÉNIE	914 707		914 707	1992 (p) - 2004	Non	908 830
AUTRICHE	-		-	-	Oui	
AZERBAÏDJAN	1 015 397		1 015 397	1994 (p) - 2004	Oui	Échéancier de paiement ^b
BAHAMAS	-		-	-	Oui	
BAHREÏN	17 505		17 505	2003 (p) - 2004	Oui	
BANGLADESH	6 461		6 461	2004 (p)	Oui	
BARBADE	9 231		9 231	2003 (p) - 2004	Oui	
BÉLARUS	150 791		150 791	2000 (p) - 2004	Oui	Échéancier de paiement ^b
BELGIQUE	-		-	-	Oui	
BELIZE	-		-	-	Oui	
BÉNIN	2 033		2 033	2003 (p) - 2004	Oui	
BHOUTAN	-		-	-	Oui	
BOLIVIE	22 407		22 407	2002 (p) - 2004	Oui	
BOSNIE-HERZÉGOVINE	2 857		2 857	2004 (p)	Oui	
BOTSWANA	-		-	-	Oui	
BRÉSIL	18 967 252	79 049	19 046 301	1995 (p)- 2004	Non	12 545 250
BULGARIE	-		-	-	Oui	
BURKINA FASO	-		-	-	Oui	
BURUNDI	67 071		67 071	1993 (p) - 2004	Non	65 180
CAMBODGE	6 001		6 001	2002 (p) - 2004	Oui	
CAMEROUN	5 736		5 736	2004 (p)	Oui	
CAP-VERT	96 818		96 818	1991 (p) - 2004	Non	94 920
CHILI	361 427		361 427	2003 (p) - 2004	Oui	
CHINE	1 484 329		1 484 329	2004 (p)	Oui	
CHYPRE	-		-	-	Oui	
COLOMBIE	401 198		401 198	2002 (p) - 2004	Oui	
COMORES	135 360		135 360	1986 (p) - 2004	Non	133 460
COSTA RICA	125 765	18	125 783	1995 (p) - 2004	Non	69 650
CÔTE D'IVOIRE	-		-	-	Oui	
CROATIE	-		-	-	Oui	
CUBA	55 134		55 134	2003 (p) - 2004	Oui	
DANEMARK	711 411		711 411	2004 (p)	Oui	
DJIBOUTI	94 266		94 266	1991 (p) - 2004	Non	92 370
DOMINIQUE	1 266		1 266	2003 (p) - 2004	Oui	
ÉGYPTE	149 236		149 236	2003 (p) - 2004	Oui	
EL SALVADOR	193 877	1 747	195 624	1988 - 2004	Non	144 180
ÉMIRATS ARABES UNIS	192 356		192 356	2004 (p)	Oui	
ÉQUATEUR	22 519		22 519	2004 (p)	Oui	
ÉRYTHRÉE	1 263		1 263	2003 (p) - 2004	Oui	
ESPAGNE	-		-	-	Oui	

	Contributions impayées	Avances non versées au Fonds de roulement	Montant total dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
ÉTHIOPIE	-		-	-	Oui	
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	6 056		6 056	2004	Oui	
FÉDÉRATION DE RUSSIE	-		-	-	Oui	
FIDJI	3 480		3 480	2004 (p)	Oui	
FINLANDE	-		-	-	Oui	
FRANCE	-		-	-	Oui	
GABON	52 517		52 517	2001 (p) - 2004	Non	13 140
GAMBIE	74 787		74 787	1992 (p) - 2004	Non	72 890
GÉORGIE	1 603 993		1 603 993	1992 (p) - 2004	Non	1 589 730
GHANA	6 222		6 222	2003 (p) - 2004	Oui	
GRÈCE	-		-	-	Oui	
GRENADE	67 173		67 173	1993 (p) - 2004	Non	65 280
GUATEMALA	-		-	-	Oui	
GUINÉE	2 509		2 509	2004 (p)	Oui	
GUINÉE-BISSAU	117 491		117 491	1988 (p) - 2004	Non	115 600
GUINÉE ÉQUATORIALE	135 360		135 360	1986 (p) - 2004	Non	133 460
GUYANA	502		502	2004 (p)	Oui	
HAÏTI	1 833		1 833	2004 (p)	Oui	
HONDURAS	-		-	-	Oui	
HONGRIE	-		-	-	Oui	
INDE	-		-	-	Oui	
INDONÉSIE	201 867	98	201 965	2004	Oui	
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	699 043		699 043	2002 (p) - 2004	Oui	
IRAQ	1 835 139	10 582	1 845 721	1991 (p) - 2004	Non	1 492 020
IRLANDE	-		-	-	Oui	
ISRAËL	396 996		396 996	2004 (p)	Oui	
ITALIE	412 899		412 899	2004 (p)	Oui	
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	41 784		41 784	2004 (p)	Oui	
JAMAÏQUE	8 933		8 933	2002 (p) - 2004	Oui	
JAPON	6 988 260		6 988 260	2004 (p)	Oui	
JORDANIE	7 695		7 695	2004 (p)	Oui	
KAZAKHSTAN	524 106		524 106	1998 (p) - 2004	Non	443 860
KENYA	-		-	-	Oui	
KIRGHIZISTAN	376 432		376 432	1993 (p) - 2004	Non	374 540
KOWEÏT	-		-	-	Oui	
LESOTHO	539		539	2004 (p)	Oui	
LIBAN	31 607		31 607	2002 (p) - 2003	Oui	
LIBÉRIA	106 681		106 681	1990 (p) - 2004	Non	104 790
LITUANIE	352 280		352 280	1996 (p) - 2004	Oui	Échéancier de paiement ^b
LUXEMBOURG	-		-	-	Oui	
MADAGASCAR	554		554	2004 (p)	Oui	
MALAISIE	-		-	-	Oui	
MALAWI	40 184		40 184	1996 (p) - 2004	Non	34 310
MALDIVES	243		243	2004 (p)	Oui	
MALI	2 474		2 474	2003 (p) - 2004	Oui	
MALTE	13 412		13 412	2004 (p)	Oui	
MAROC	41 973		41 973	2004 (p)	Oui	
MAURICE	-		-	-	Oui	
MAURITANIE	114 685		114 685	1988 (p) - 2004	Non	112 800
MEXIQUE	1 034 068		1 034 068	2004 (p)	Oui	
MONACO	-		-	-	Oui	
MONGOLIE	539		539	2004 (p)	Oui	
MOZAMBIQUE	617		617	2004 (p)	Oui	

	Contributions impayées	Avances non versées au Fonds de roulement	Montant total dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
MYANMAR	13 155		13 155	2003 (p) - 2004	Oui	
NAMIBIE	-		-	-	Oui	
NÉPAL	3 729		3 729	2004 (p)	Oui	
NICARAGUA	135 346		135 346	1986 (p) - 2004	Non	133 450
NIGER	96 853		96 853	1991 (p) - 2004	Non	94 960
NIGÉRIA	154 993		154 993	2002 (p) - 2004	Oui	
NORVÈGE	-		-	-	Oui	
NOUVELLE-ZÉLANDE	-		-	-	Oui	
OMAN	-		-	-	Oui	
OUGANDA	1 117		1 117	2004 (p)	Oui	
OUZBÉKISTAN	480 220		480 220	1997 (p) - 2004	Non	449 210
PAKISTAN	57 833		57 833	2004 (p)	Oui	
PANAMA	19 529		19 529	2003 (p) - 2004	Oui	
PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE	10 818		10 818	2003 (p) - 2004	Oui	
PARAGUAY	60 937		60 937	2000 (p) - 2004	Non	15 530
PAYS-BAS	-		-	-	Oui	
PÉROU	414 860		414 860	2001 (p) - 2004	Non	79 330
PHILIPPINES	118 316		118 316	2003 (p) - 2004	Oui	
POLOGNE	-		-	-	Oui	
PORTUGAL	466 314	132	466 446	2004	Oui	
QATAR	32 131		32 131	2004 (p)	Oui	
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	-		-	-	Oui	
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	112 181		112 181	1989 (p) - 2004	Non	110 280
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1 868 272	622	1 868 894	2004	Oui	
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	874 771		874 771	1993 (p) - 2004	Non	868 900
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	12 434		12 434	2003 (p) - 2004	Oui	
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	125 868		125 868	1989 (p) - 2004	Non	115 290
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	-		-	-	Oui	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	373 752	2 102	375 854	1986 (p) - 2004	Non	311 340
RÉPUBLIQUE DU CONGO	1 818		1 818	2002 (p) - 2004	Oui	
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	-		-	-	Oui	
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	-		-	-	Oui	
ROUMANIE	-		-	-	Oui	
ROYAUME-UNI	-		-	-	Oui	
RWANDA	9 946		9 946	1999 (p) - 2004	Non	8 050
SAINTE-LUCIE	-		-	-	Oui	
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	617		617	2004 (p)	Oui	
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	111 651		111 651	1989 (p) - 2004	Non	109 760
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	135 360		135 360	1986 (p) - 2004	Non	133 460
SÉNÉGAL	3 998		3 998	2004 (p)	Oui	
SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO	20 217		20 217	2003 (p) - 2004	Oui	
SEYCHELLES	47 818		47 818	1995 (p) - 2004	Non	41 940
SIERRA LEONE	83 078		83 078	1992 (p) - 2004	Non	81 180
SLOVAQUIE	-		-	-	Oui	
SLOVÉNIE	413 538	994	414 532	1999 (p) - 2004	Non	185 200
SOMALIE	135 359		135 359	1986 (p) - 2004	Non	133 460
SOUDAN	-		-	-	Oui	
SRI LANKA	-		-	-	Oui	
SUÈDE	-		-	-	Oui	
SUISSE	-		-	-	Oui	
SURINAME	43 512		43 512	1996 (p) - 2004	Non	37 640

	Contributions impayées	Avances non versées au Fonds de roulement	Montant total dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
SWAZILAND	1 534		1 534	2004 (p)	Oui	
TADJIKISTAN	277 792		277 792	1993 (p) - 2004	Non	275 900
TCHAD	95 288		95 288	1991 (p) - 2004	Non	93 390
THAÏLANDE	361 472		361 472	2003 (p) - 2004	Oui	
TIMOR-LESTE	-		-	-	Oui	
TOGO	73 178		73 178	1993 (p) - 2004	Non	71 280
TONGA	-		-	-	Oui	
TRINITÉ-ET-TOBAGO	-		-	-	Oui	
TUNISIE	1 989		1 989	2004 (p)	Oui	
TURKMÉNISTAN	210 665	260	210 925	1995 (p) - 2004	Non	202 700
TURQUIE	-		-	-	Oui	
UKRAINE	6 855 472		6 855 472	1995 (p) - 2004	Oui	Échéancier de paiement ^b
URUGUAY	273 022		273 022	2001 (p) - 2004	Non	45 370
VANUATU	79 047		79 047	1992 (p) - 2004	Non	77 150
VENEZUELA	229 394		229 394	2003 (p) - 2004	Oui	
VIET NAM	15 691		15 691	2004 (p)	Oui	
YÉMEN	5 705		5 705	2004	Oui	
ZAMBIE	57 534		57 534	1994 (p) - 2004	Non	51 660
ZIMBABWE	8 100		8 100	2003 (p) - 2004	Oui	
Total partiel:	65 854 044	95 604	65 949 648			24 904 520
EX-YOUGOSLAVIE ^c	2 081 702		2 081 702	1990 (p) - 2001		
État non-membre:						
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ^d	69 206 348		69 206 348	1994 (p) - 1996		
TOTAL	137 142 094	95 604	137 237 698			24 904 520

Contributions impayées	Euros
1986 / 1987	103 840
1988 / 1989	191 118
1990 / 1991	1 269 229
1992 / 1993	2 037 454
1994 / 1995	45 924 203
1996 / 1997	40 107 878
1998 / 1999	8 406 141
2000 / 2001	6 162 655
2002 / 2003	8 530 559
<i>Total partiel</i>	<i>112 733 077</i>
2004	24 409 017
TOTAL	137 142 094

Notes:

(p) Versement partiel.

^a Conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif, le droit de vote de 46 États Membres a été suspendu.

^b Dans ses décisions GC.10/12 à 14 et GC.9/Dec.12, la Conférence générale a rétabli le droit de vote de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Lituanie et de l'Ukraine, conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif.

^c Contribution sur le point d'être réglée.

^d État Membre de l'Organisation jusqu'au 31 décembre 1996.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les États Membres suivants ont acquitté l'intégralité de leur quote-part: Allemagne, Danemark, Indonésie, Maroc et Sénégal; la Thaïlande a versé 315 791 euros (versement partiel, 2004).